Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230613-2023_023D-AU

VILLE DE Graulhet

N°2023/023

DÉCISION

Objet : Marché public de travaux - Dépollution ancien garage automobile Mauriès

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu le dossier de consultation portant sur les travaux de dépollution ancien garage automobile Mauriès,

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'attribuer le marché public concernant les travaux de dépollution ancien garage automobile Mauriès à l'entreprise : **VALGO** - 2, avenue Gutenberg 31120 PORTET SUR GARONNE **pour un montant de 65 492€ HT soit 78 590€ TTC.**

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 13 juin 2023

LE MAIRE, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN